



Plainte contre agent verbalisateur de gendarmerie nationale

Par **de Monfreid Vincent**, le **08/05/2009** à **16:58**

Bonjour,

Mon message pourra vous paraître absurde, mais voilà, j'ai été verbalisé 2 fois de suite par un radar caché (voiture banalisée) sur une route près de chez moi. Je connais cet emplacement qui est utilisé par la gendarmerie au moins 2 fois par semaine. Je conteste le choix de l'emplacement qui n'est pas du tout sécuritaire (personne ne peut rouler à la limitation affichée sans représenter un danger, sauf peut-être les mobylettes et voitures sans permis...) et dont l'objectif est donc clairement un rendement quantitatif et lucratif. Je m'insurge donc et souhaite porter plainte contre l'agent de la gendarmerie nationale verbalisateur. Est-ce possible, quelle est la marche à suivre ? Mille merci par avance.

Par **frog**, le **08/05/2009** à **17:09**

[citation]Est-ce possible[/citation]
Non.